



PROJET EDUCATIF

Association REGARDS

Elaboré en application de la Loi DDOSEC n°2001-624 du 17 juillet 2001 et du décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif.

PREAMBULE

Ce document a pour but de définir les objectifs de l'action éducative développée dans nos centres de vacances pour enfants et adolescents.

Le projet éducatif est un instrument de communication et d'information. En ce sens, et en accord avec la réglementation en vigueur, il est à la disposition des familles.

Le projet éducatif contient les informations nécessaires aux directeurs dans l'élaboration de leur « projet pédagogique », document précisant les conditions d'organisation et de fonctionnement du centre qu'ils dirigent. Le Directeur est le garant des objectifs éducatifs énoncés dans ce document.

Les directeurs des centres de vacances de l'Association REGARDS prennent connaissance, avant leur séjour, du Projet Educatif mais aussi d'un ensemble d'informations technique, matérielle et budgétaire pour assurer le bonne mise en œuvre du séjour. A ces éléments préparatoires, s'ajoutent des rencontres avec les responsables de l'Association, des réunions pédagogiques de préparation et de bilan, des réunions d'information auprès des familles et des participants, ainsi qu'un suivi permanents par les cadres de l'Association durant les séjours.

Il est important de souligner que la finalité première de nos centres de vacances est la garantie de la sécurité physique et affective des mineurs accueillis, dans le respect de la réglementation en vigueur. Cet objectif sera poursuivi en permanence par les Directeurs et l'organisateur, sans oublier que les parents restent les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.

INFORMATIONS GENERALES

REGARDS, Association de jeunesse et d'éducation populaire, a été créée en 1979.

REGARDS est déclarée Association Loi 1901, non pas dans un seul but de rattachement légal, mais dans l'affirmation d'une identité et d'un mode de fonctionnement basés sur le militantisme et l'engagement social.

REGARDS est titulaire d'un agrément Tourisme (AG 092 95 0007) et de l'agrément Jeunesse et Sports (92 JEP 024).

L'Association REGARDS se charge elle-même de la production et de l'organisation générale des séjours mis en place.

Elle définit les orientations stratégiques et les choix pédagogiques nécessaires à la conduite des vacances enfants et jeunes. Elle met en place les programmes d'activités en fonction de ses finalités éducatives et en prenant en compte les évolutions des demandes des familles.

Elle entretient les relations avec les autorités de tutelle ainsi qu'avec les organismes professionnels du tourisme et se charge des formalités administratives utiles (déclarations de séjours, entre autres).

Les séjours de l'Association sont ouverts à tous et proposés aux collectivités locales, ainsi qu'aux comités d'entreprise et aux individuels.

Nous recrutons également chaque année le personnel nécessaire au bon fonctionnement de nos centres de vacances, soit environ 200 personnes. Il s'agit aussi bien de personnel technique (cuisine, service), que de membres d'équipes pédagogiques (directeurs, animateurs).

Les animateurs sont recrutés en étroite collaboration entre les directeurs et l'Association. REGARDS définit les compétences requises pour chaque poste, ainsi que les nombre d'animateurs pour chaque séjour, dans le respect de la réglementation en vigueur. Les directeurs, en tant que premiers responsables de leurs séjours, sont impliqués dans le recrutement de l'équipe pédagogique. Il est exigé que les directeurs organisent des réunions de préparation avant leur séjour.

Le recrutement du personnel pédagogique est assuré par nos services. Disposant d'un fichier important, nous sommes en mesure de procéder, en cas de manquement d'un animateur ou directeur, à son remplacement dans les plus bref délais.

REGARDS est membre de l'UFCV, premier organisme de formation d'animateurs et

directeurs, et bénéficie directement de l'ensemble de ses services.

Le personnel technique est directement recruté par l'Association. Sa "dimension" est différente du pédagogique. Il s'agit d'une profession réclamant une qualification technique bien précise en rapport avec des équipements spécifiques, que seul, l'organisateur peut apprécier à sa juste valeur, en fonction de sa maîtrise des sites et du contexte des séjours. D'autre part, nous recherchons l'emploi local pour des raisons évidentes d'adéquation au pays mais aussi au plan économique (éviter les frais de déplacement inutiles). Les Directeurs peuvent néanmoins indiquer des "préférences" de collaborations.

Ces personnels pédagogiques et techniques offrent toutes les conditions requises par le législateur et présentent une formation suffisante pour prétendre exercer au sein de l'Association. L'extrait n°3 du casier judiciaire leur est systématiquement demandé parallèlement au contrôle des listes éditées par le Ministère.

Nos personnels proviennent également d'horizons divers tant il est vrai que l'ouverture d'esprit et la tolérance sont au cœur de nos préoccupations et témoignent de la richesse pédagogique indispensable à qui veut s'occuper d'enfants. **Cependant, et toujours au titre de références éducatives actives en faveur de la jeunesse, nous ne saurions aliéner l'accueil des enfants à une quelconque idéologie politique, syndicale, philosophique ou confessionnelle alors contraire à nos principes de neutralité et de laïcité.**

REGARDS est membre de :

- l'**U.F.C.V.** (Union Française des Centres de Vacances et de loisirs)
- l'**UNAT** (Union Nationale des Association de Tourisme)
- l'**Office National de Garantie des Séjours et Stages Linguistiques.**



LES OBJECTIFS DE L'ACTION EDUCATIVE DE L'ASSOCIATION REGARDS

REGARDS, Association de jeunesse et d'éducation populaire, inscrit ses activités dans une démarche visant à offrir à chacun les chances d'une réalisation personnelle, tout en favorisant son insertion au sein d'une collectivité.

Nos activités garantissent le respect de l'individu, personne unique, face aux exigences d'une vie de groupe.

Nos centres de vacances :

- Répondent aux nécessités de rupture avec les rythmes et les habitudes scolaires et familiales des enfants,
- Privilégient les besoins d'épanouissement individuel et de socialisation,
- Assurent la complémentarité des différentes actions et influences éducatives.

L'individu, en tant que personne, demeure au premier plan de nos préoccupations. Il ne saurait aliéner son autonomie propre à une prépondérance systématique de la collectivité. Le centre de vacances, milieu de loisirs, est un temps privilégié pour préparer les enfants et les jeunes sur tous les plans, à mieux affronter les problèmes de la vie et à acquérir leur autonomie.

Toutefois nous n'oublions pas que les parents restent les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants.

NOS OBJECTIFS

- **Permettre l'accès aux centres de vacances à tous**

Un de nos objectifs prioritaires est l'affirmation du **droit aux vacances et aux loisirs pour tous** les jeunes quelque soit leur origine géographique et sociale. Par là même, nous nous plaçons dans le courant d'évolution économique et social de notre société, où le temps libre et les loisirs sont reconnus comme des valeurs essentielles à l'épanouissement individuel au même titre que l'éducation.

Les loisirs collectifs ne sont pas un luxe mais un besoin qu'il est important de satisfaire dans un contexte social où l'individualisme l'emporte. De plus, le fonctionnement voir l'éclatement de la cellule familiale place souvent l'enfant face à une solitude et à des responsabilités qu'il ne peut assumer seul.

Nos centres de vacances sont l'occasion pour les enfants de prendre conscience des impératifs de la vie collective. Ils sont aussi un moment privilégié pour l'apprentissage du respect mutuel. Ils favorisent la socialisation. La vie collective doit être considérée comme un outil permettant la réalisation d'actions éducatives sans être une fin en soi à ce titre, c'est d'abord la personne qui sera l'objet de toute notre attention.

- *Donner une dimension multi-sociale et multi-culturelle à nos séjours*

Selon les principes de **laïcité** et **d'égalité**, **nos centres de vacances accueillent des jeunes de toutes origines sociale, culturelle et religieuse**. La collectivité dans le respect des convictions de chacun et des coutumes de son milieu d'origine. La confrontation des expériences et connaissances est l'occasion pour tous de s'ouvrir sur les autres et d'apprendre la tolérance dans un contexte de brassage multi-social et multi-racial.

- **S'inscrire dans une démarche éducative : Les projets pédagogiques**

Le projet pédagogique de chaque directeur doit être en accord avec le projet éducatif de l'Association. Le projet pédagogique du directeur mis en place avec l'équipe d'animation doit tenir compte de l'environnement du centre, de la tranche d'âge des jeunes et de leurs spécificités. Le projet pédagogique participe d'une volonté de socialisation et d'autonomie des enfants, c'est-à-dire du processus d'éducation que l'Association s'est fixée comme objectif.

Le directeur de centre de vacances élabore en collaboration avec son équipe d'animation le projet du centre de vacances, y figure des activités concrètes d'animation mettant en oeuvre le projet pédagogique du directeur. Il s'agit d'intégrer les activités garantes de la spécificité technique du séjour dans un projet d'ensemble où figurent des activités élaborées et mises en place par l'équipe d'animation.

Le projet de centre implique la participation active des responsables chargées de la mise en oeuvre et de la sécurité des activités techniques, sportives ou linguistiques du centre de vacances, des animateurs de l'équipe de l'animation et du personnel technique. La collaboration de tous permet de s'inscrire dans une dimension éducative globale. Le déroulement d'une journée ne doit pas connaître de rupture de conception éducative en fonction des activités suivies par les jeunes.

- **Participer aux développements économique et social des lieux d'implantations**

Les centres de vacances ne sont pas isolés de la vie, ni des communautés dans laquelle ils sont implantés. L'intégration des centres dans la vie locale a des incidences économiques et sociales pour les habitants de la région. La dimension sociale des centres de vacances se manifeste par la participation de jeunes vivant dans les alentours des centres aux activités et voyages organisés par les équipes d'animation. La création d'emplois locaux est un élément très important dans l'intégration des centres de vacances.

- **Affirmer notre spécificité associative**

Se déclarer en Association loi 1901 n'est pas un simple rattachement légal, mais l'affirmation d'une identité et d'un mode de fonctionnement basés sur le militantisme et l'engagement social.

Regards est affilié : à l'Union Nationale des Associations de Tourisme de l'Ile-de-France (UNAT), et à l'Office national de garanties des séjours linguistiques

- **Devenir un lieu d'échanges international**

Donner une dimension internationale à nos activités par l'intégration d'animateurs étrangers dans nos centres et la mise en place de formation de type BAFA destinée à ces animateurs pour garantir leur intégration.

Prendre part à des programmes d'échanges ou des opérations de solidarité est une de nos préoccupations.

- **Fournir des garanties de qualité et d'évaluation**

La qualité de nos séjours et de notre fonctionnement est également garantie par la mise en place de réunion de préparation pour chaque séjour avec les directeurs de centres de vacances et avec leurs équipes respectives d'animations.

A la fin de chaque séjour, le directeur du centre de vacances établit un rapport d'évaluation du séjour pour l'Association. Ce document fournit des informations précieuses pour la mise en place des futurs séjours et pour les améliorations éventuelles à y apporter.

Les enfants et les jeunes ont également un droit d'expression sur le déroulement de leur séjour. Leurs critiques et observations permettent un éclairage des participants eux-mêmes sur le déroulement du séjour, les activités mises en place et l'ambiance du séjour.

La vie associative de Regards garantit un suivi permanent des activités menées par l'Association.

OUTILS DE COMMUNICATION

AVEC LES FAMILLES

Un départ en centre de vacances est un projet de la famille entière, aussi l'association met en place un certain nombre d'outils d'information à disposition des parents et des participants.

AVANT LE SEJOUR :

- Les catalogues présentent les séjours de manière à donner une idée générale du déroulement du séjour (destination, âge des participants, fonctionnement – fixe ou itinérant, activités principales, description des locaux, effectifs accueillis et encadrement).
- Les parents reçoivent ensuite un certain nombre de documents à caractère informatif ou technique : trousseau pour les enfants, fiche sanitaire, questionnaires particuliers (séjours linguistiques), convocation de départ avec les informations relatives au voyage, livret d'information pour certains séjours. **Le projet éducatif** de l'association est également à la disposition des familles.
- Les directeurs sont pleinement impliqués dans la préparation et la présentation des séjours auprès des familles : participation aux réunions d'information mises en place par nos partenaires (CE, collectivités locales), dans la mesure de leur disponibilité. L'association encourage vivement les directeurs à envoyer un courrier personnalisé afin de spécifier projets et règles de vie du séjour.

PENDANT LE SEJOUR :

- Les familles ont la possibilité d'entrer en contact avec le directeur sur place et de joindre leur enfant (sous réserve du respect du fonctionnement du centre). Le directeur a mission de prévenir les parents en cas de soucis de santé ou d'accident. Lors de dysfonctionnements particuliers en rapport avec l'attitude d'un jeune, le directeur prévient également les parents.
- Les familles peuvent également joindre l'association pendant les séjours.
- Des systèmes d'informations - messageries vocales, sites internet – sont mises en place et alimentées régulièrement par nos équipes pédagogiques.

APRES LE SEJOUR :

- Les familles ont toute liberté de contacter l'association pour des informations relatives au déroulement du séjour. Toute plainte écrite fera l'objet de réponse écrite et d'un traitement adéquat.

AVEC LES EQUIPES PEDAGOGIQUES

Dans un souci de respect des engagements de chacun quant au déroulement des séjours, le contact est permanent entre l'association et les équipes pédagogiques qu'elle recrute.

AVANT LE SEJOUR :

- Plusieurs réunions avec les directeurs, puis avec les équipes complètes sont organisées en amont du séjour : présentation de l'association et de nos objectifs éducatifs, du fonctionnement du séjour, du public accueilli, des moyens matériel et budgétaire à disposition, des partenaires locaux, etc.
- Le directeur est impliqué dans la constitution des dossiers administratifs de leurs équipes (diplômes d'animation, AFPS, extrait de casier judiciaire, etc.)
- Un travail commun est mis en place avant les réunions avec les parents ou pour le contenu des envois personnalisés du directeur aux parents.

PENDANT LE SEJOUR :

- L'association se place comme instance de soutien pédagogique et logistique et comme instance de contrôle pendant la durée des séjours.
- Les directeurs sont en contact régulier avec l'association par téléphone. Tout problème important (accident, problème de comportement, etc.) doit être communiqué sans délai à l'association.
- Les cahiers du directeur doivent être tenus à jour : cahier d'activités quotidiennes, cahier de comptabilité et d'économat.
- Les responsables de l'association visitent les centres de vacances en cours de séjours et en contrôlent le bon déroulement, ainsi que la tenue des documents administratifs. Ils sont également à la disposition des directeurs si ceux-ci ont des interrogations particulières.
- Toutes les informations communiquées aux parents (messageries vocales, sites internet) sont vérifiées par l'association.

APRES LE SEJOUR :

- Les directeurs doivent nous remettre un bilan de fonctionnement relatif au séjour qu'ils ont encadré évoquant les différents aspects du séjour et la réalisation de leurs objectifs pédagogiques.
- Une réunion-bilan personnalisée est également organisée par l'association.

L'ABECEDAIRE DES FAMILLES

Activités : variées et adaptées en fonction des âges. Elles sont généralement proposées « à la carte » donc au choix des enfants. Suivant le cas, nous annonçons une, voire deux activités dominantes (équitation, voile, etc.) sachant qu'elles sont toujours pratiquées sous une forme simplifiée de **découverte** et non pas vécues comme un sport intensif.

Les programmes d'activités sont contractuels ; en cas d'impossibilité d'organisation d'activités (manque de neige par exemple), il est proposé aux participants un programme de remplacement.

Mais l'avantage des centres de vacances réside surtout dans la richesse de toutes les **animations quotidiennes collectives** avec leur lot de jeux de plein air, de veillées et d'activités créatrices d'expression qui l'emportent largement sur les seules activités sportives déjà pratiquées le reste de l'année.

Baignade : proposée dans la plupart de nos séjours. Lorsque la réglementation l'oblige, des Surveillants de Baignade viennent renforcer nos équipes.

Courrier : les enfants vous écrivent, mais n'oubliez pas qu'ils aiment également recevoir du courrier. Vous recevrez les coordonnées du centre avec la convocation de départ.

Directeurs : ils sont responsables du fonctionnement des séjours. Ils sont titulaires du BAFD ou en cours de formation.

Encadrement : animateurs tous diplômés ou stagiaires BAFA. Leur savoir-faire correspond à la spécificité du séjour.

Groupes de vie : Ils permettent aux enfants de bien connaître 2 ou 3 animateurs qui s'occupent tout particulièrement d'eux pour la toilette, le courrier, le linge, les soirées, le coucher ... L'équipe de « gars ou de filles » qui suivaient « leur mono » durant tout le séjour, c'est fini. Ainsi, les enfants connaissent bien 2 ou 3 animateurs « de référence » et profitent de l'apport de tous les autres, selon les animations proposées.

Hygiène : comme à la maison, on attachera autant d'importance à la toilette quotidienne, au brossage des dents aux douches, ainsi qu'au change régulier du linge. Les tout petits d'âge maternel font l'objet d'un suivi personnalisé par des animateurs et animatrices attentifs et vigilants.

Individu : chaque enfant a droit à toute l'attention des adultes qui s'en occupent, et à travers lui, au plein respect de son milieu d'origine. Mais il lui faudra apprendre à vivre en collectivité et à découvrir des notions fondamentales comme l'éveil aux responsabilités, la solidarité, le respect des autres...

Linge : un service de lingerie est généralement assuré pour les séjours supérieurs à 8 jours. Une brochure détaillée sur le trousseau à fournir, comprenant nos recommandations pour bien faire sa valise, vous est adressée avec la confirmation d'inscription.

Mixité : tous nos séjours sont mixtes. Mais les chambres, tentes et sanitaires séparent garçons et filles dès 6 ans, conformément à la réglementation en vigueur.

Parents : nos interlocuteurs privilégiés ! Des courriers de présentation des centres sont envoyés ou, la plupart du temps, des réunions d'information familiale (vivement recommandées) sont organisées avec nos directeurs.

Pédagogie : REGARDS a défini ses finalités pour les séjours qu'elle organise. Ainsi, le centre de vacances va permettre aux enfants de passer d'excellentes vacances dans un climat de sécurité physique et morale, les aider à découvrir d'autres régions, modes de vie et personnes, favoriser leur apprentissage de l'autonomie et de la vie collective dans le respect de chacun, tout en privilégiant l'équilibre harmonieux entre santé, détente, activités et animation.

Qualité : notre exigence, à ne pas confondre avec un label commercial. Nos objectifs éducatifs et sociaux impliquent dès l'inscription une relation de confiance finalisée avec les familles.

Repas : une alimentation saine, variée, équilibrée, en quantité suffisante et adaptée aux activités des enfants est préparée par un cuisinier professionnel. Les animateurs mangent à la table des enfants et les aident à goûter de tout. A l'étranger, une adaptation aux cuisines locales est nécessaire. Pour certains séjours (camping, itinérants), les repas seront pris sur un mode un peu plus rustique et une participation aux tâches quotidiennes sera alors demandée (courses, cuisine, vaisselle ...).

Rythme de vie : équilibré et adapté à l'âge des enfants. Nos centres accueillent généralement des enfants d'âges différents. Pour répondre à la demande des familles qui souhaitent inscrire leurs enfants ensemble, des groupes de vie sont constitués, favorisant par exemple, le repos des plus petits et des petits-déjeuners échelonnés.

Santé : un(e) assistant sanitaire diplômé(e) participe à l'encadrement de chaque centre d'enfants et veille à la bonne santé de tous, sous le contrôle médical exclusif d'un médecin local. Les parents sont systématiquement prévenus de sa visite et du traitement ordonné en cas de besoin.

Sécurité : notre « Maître mot » pouvant d'ailleurs nous conduire à modifier sur place certains contenus en intégrant notamment la météo, la fatigue du groupe ou les conditions de la faisabilité locale.

Télécommunications : votre enfant est en vacances, alors ... laissez-le bien en profiter en évitant de l'appeler en permanence au téléphone, ce qui peut le gêner dans ses activités comme à table et parfois même, le perturber... L'un des objectifs du séjour est l'apprentissage de l'autonomie. Préférez donc le courrier, tellement plus personnel.

Voyages : ils s'effectuent aux départs et retours de Paris, en autocar de grand tourisme, train ou avion, avec l'assurance d'une sécurité exigeante. Un animateur « chef de convoi » est nommé pour chaque voyage. Une convocation de voyage est adressée au participant une huitaine de jours avant le départ.

L 'ABECEDAIRE DES ADOS

Ambiance : incontournable à condition de « jouer le jeu ». L'ambiance fait partie des vacances mais pour « recevoir », il faut aussi « donner » et relativiser ce qui est moins important, sans tout attendre des autres.

Convivialité : C'est génial de se sourire, se parler, se dire bonjour, s'exprimer poliment, se parler sans hurler et pourquoi pas, d'oser exprimer simplement le plaisir qu'on a d'être là ensemble, plutôt que de jouer les blasés !

Encadrement : compétent, qualifié et connaissant le fonctionnement des séjours, ni « copain » ni censeur mais adulte consacrant son temps à organiser les vacances dans le cadre d'un contrat de travail.

Législation : Les centres de vacances sont légiférés, tout comme le cadre de la vie publique. La consommation de tabac et d'alcool est limitée à la stricte réglementation. L'usage de stupéfiants et de substances illicites relève du droit pénal. Il en va de même pour tous délits et infractions (vols, détériorations, agressions...). La sexualité relative aux mineurs n'est pas autorisée en centres de vacances. Nos directeurs sont chargés d'appliquer les textes législatifs et les mesures disciplinaires qui en découlent.

Liberté : adulée par tous. Qui dirait le contraire ? Nos séjours ne sont ni des prisons ni des casernes mais la liberté de chacun s'arrête naturellement à celle des autres et de la collectivité, ce qui suppose des « droits » et des « devoirs ». Nous dénonçons le laxisme et la démagogie. Bien des choses sont possibles si l'on joue le jeu et que l'on respecte les engagements pris avec l'équipe d'encadrement : sorties libres, activités « à la carte »...

Moral (contrat) : C'est le cadre même du « contrat » passé entre l'Association et chaque jeune, donc à travers lui, sa famille. Il y a réciprocité d'engagement. Le tarif pratiqué ne « donne pas droit à » tout... Nous rassemblons l'ensemble des moyens nécessaires aux bonnes vacances des participants. En échange, ils s'engagent à jouer le jeu de « Leurs » bonnes vacances et à en respecter le cadre. Les dérives et ruptures (du contrat moral) seront aussitôt sanctionnées.

Nourriture : ni fast-food, ni gastronomique, ni cantine, ni hôpital ! Mais variée, en quantité et aux goûts du pays d'accueil. Quand on voyage, on laisse de côté son hamburger/frites et il est inutile de réclamer de l'argent de poche à ses parents au prétexte qu'on « a faim » ... La ficelle est trop grosse !

Portables : et jeux vidéo, font partie de la vie mais ne lui sont pas indispensables... Le directeur du centre de vacances peut en limiter l'usage (pratique de sports, la nuit, respect des autres...) et l'association en décline toute responsabilité de vol, perte ou dégâts.

Religion : l'Association REGARDS n'a aucune vocation confessionnelle (ni politique d'ailleurs). Elle respecte les convictions de chacun mais les centres de vacances doivent demeurer des espaces laïques libres de toutes influences. Pour l'alimentation, nous proposons des plats de remplacement respectant certaines traditions (sans porc par exemple) mais nous ne saurions accepter des régimes trop contraignants qu'imposent certains cultes.

Respect : incontournable, de tous, de chacun, de soi, de l'hygiène, de la pudeur, des lieux, du matériel, de la valeur des choses, des relations humaines, du pays d'accueil, des populations et de leurs traditions, des règles de vie, des limites à ne pas franchir, du contrat moral passé avec l'encadrement, des parents qui offrent le séjour, de la nourriture, des véhicules, de la parole donnée, etc... Respect, quoi !

Sommeil : léger quand on est jeune, encore que, si l'on a du mal à se coucher, on ne peut guère émerger avant midi... question de décalage et non de sommeil inutile. C'est pourquoi, l'encadrement exige un minimum de repos en rapport avec les besoins physiologiques des ados mais aussi du cadre des journées programmées. On ne se couchera pas non plus avec les poules...

Sports : possibles dans pratiquement tous nos séjours de façon harmonieuse et ludique, sans obligation toutefois. Certains centres à thème dominant ou des stages sportifs impliquent une participation active et motivée.

Tâches quotidiennes et matérielles : incontournables dès qu'on vit à plusieurs si l'on veut que le cadre du séjour reste agréable, propre et accueillant. Les jeunes rangeront leurs affaires mais aussi du matériel collectif, monteront et démonteront leur camp (camping léger), participeront aux courses alimentaires dans certains centres, aideront à la cuisine, la vaisselle, au ménage, la lingerie et à des tâches matérielles.

Vacances : C'est les vacances. On n'est pas à l'école. Mais les vacances servent surtout à décompresser et à changer d'habitudes tout en profitant de nouvelles découvertes. On appliquera de nouvelles règles de vie, histoire que personne ne « ruine » les vacances des autres.

Voyage : parfois long, voire original et varié, il fait intégralement partie du séjour et de ses joies (en bateau, on a déjà le temps de faire connaissance et au retour, on prolonge l'ambiance). Les moyens retenus sont toujours adaptés à l'âge comme au type de séjour et étudiés avec soins (sécurité, souplesse, coût).

L'ABECEDAIRE DES EQUIPES PEDAGOGIQUES

Activités : Les équipes pédagogiques s'engagent à respecter les activités mises en place par l'association sur chacun des séjours. Les activités doivent répondre aux possibilités de chacun, se dérouler dans un cadre ludique de découverte et offrir une complémentarité afin que chaque enfant puisse profiter pleinement de ses vacances. C'est pourquoi, en dehors des activités dominantes du séjour, seront mises en place des animations plus « traditionnelles » de centre de vacances (ateliers manuels, activités d'expression artistique, grand jeux,...). Les activités ne sont pas une fin en soi. Elles doivent servir les objectifs pédagogiques fixés.

Alimentation : Les repas sont partie intégrante de l'équilibre de l'enfant. Les animateurs, et en particulier l'assistant sanitaire, devront apporter une attention toute particulière au mode d'alimentation de chacun.

Assistant sanitaire : Un assistant sanitaire fait obligatoirement partie de l'équipe pédagogique. La fonction peut être cumulée avec d'autres (directeur ou animateur). La mission et la qualification de l'assistant sanitaire sont précisées dans les textes réglementaires. Il se charge d'administrer les traitements ordonnés par le médecin, il tient à jour le registre d'infirmerie, il est responsable de la gestion administrative des documents relatifs à la santé, il s'occupe de l'infirmerie. L'assistant sanitaire relève exclusivement du médecin local pour tout problème médical. Il a également un « droit de regard » sur l'alimentation, la toilette et le rythme de vie des enfants dans un souci d'hygiène et de sécurité.

Budget : Le directeur – ou l'animateur - auquel est confié le budget, ou une partie du budget, du centre de vacances en est personnellement responsable. Chaque dépense doit être justifiée par une facture. Les documents administratifs de comptabilité doivent être tenus scrupuleusement à jour.

Chef de convoi : Un chef de convoi est systématiquement désigné lors des voyages des enfants. Il s'agit en général du directeur du séjour, mais la tâche peut être affectée à un animateur. Le chef de convoi est responsable des enfants durant la totalité du voyage, il assure l'accueil des enfants et des familles au départ et s'assure que chaque enfant est remis à sa famille à l'arrivée.

Communication : Les équipes pédagogiques s'engagent à transmettre aux familles des informations concernant le déroulement du séjour. La forme que prennent ces informations est décidée avec l'association. Aucun site internet ne sera permis sans l'autorisation expresse des responsables REGARDS. De même, l'Association doit être tenue au courant du déroulement du séjour et de tout incident grave. Un cahier de séjour est remis aux équipes en début de séjour et doit être rendu complété à l'association au retour.

Matériel : Le matériel mis à la disposition des équipes pédagogiques a pour objet la mise en place de projets d'animation. Il est géré par l'équipe d'animation qui en est responsable durant la totalité du séjour. Des inventaires de début et de fin de séjour sont demandés aux équipes intervenantes.

Projet pédagogique : Le directeur de centre de vacances doit remettre à l'association le projet pédagogique de son séjour avant le début de celui-ci. Le projet pédagogique précise les conditions de fonctionnement du centre et traduit les orientations de l'association. Il est systématiquement validé par l'association. Il doit donner un sens aux activités proposées, il doit énoncer clairement la manière dont seront accueillis les enfants.

Règles de vie : Les règles de vie doivent être énoncées clairement aux participants à chaque début de séjour. Ils doivent être expliqués aux enfants, et aux adolescents en particulier, le bien-fondé de ces règles qui sont mises en place dans un souci de sécurité et de respect de l'autre.

Responsabilité : L'animation est un engagement responsable de tous les instants vis-à-vis des autorités de tutelle, donc de la réglementation, de l'association, et bien sûr en tout premier lieu, des participants et de leurs familles.

Rythme de vie : Le centre doit répondre aux besoins d'épanouissement de chacun. Une journée-type sera mise en place afin de donner des repères aux enfants. Elle tiendra compte des spécificités inhérentes au séjour (âge, mode de fonctionnement, implantation). Mais dans un souci de sécurité et de bien-être les équipes seront extrêmement vigilantes quant à la fatigue et au besoin de repos de chaque enfant. Une approche individualisée du rythme de chacun sera mise en place, dans la mesure où elle ne nuit pas au bon déroulement de la vie en collectivité. Dans tous les cas, le fait que les enfants soient en vacances doit rester au centre des préoccupations des animateurs et directeurs.

Sécurité : Les enfants doivent passer leurs vacances dans un climat de sécurité physique et affective. Les animateurs se doivent de connaître la réglementation relative à la sécurité en centre de vacances et faire preuve de bon sens. La sécurité se doit d'être en permanence une réalité « active » et dynamique. Les animateurs ne doivent pas faire preuve de vigilance uniquement durant les activités sportives. Durant toute animation et tout moment de la vie quotidienne, l'attention des adultes doit être en éveil.

Véhicules : Les conducteurs des véhicules REGARDS (minibus) ne peuvent être que des personnes nommément désignées (et responsabilisées) par l'Association. Ils sont qualifiés (âge, durée de permis) et ont en charge le transport des enfants dans le respect absolu de la réglementation et des règles de sécurité.

Vie quotidienne : Les animateurs et directeurs doivent accorder une importance primordiale à la vie quotidienne. La toilette et l'hygiène, la gestion du linge et le rangement, le courrier, l'argent de poche sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte par le directeur dans son projet pédagogique et qui seront, durant tout le séjour, sous la responsabilité des animateurs.